

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 4 mai 2009, à 19 h 34, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

09-05-342 ORDRE DU JOUR

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 4 mai 2009 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

« Minute de réflexion;
Présences;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Séance extraordinaire du 14 avril 2009 / Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 20 avril 2009
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.2 Club Optimiste de Vaudreuil / Soirée spectacle
 - 4.3 Tournoi de golf du maire de L'Île-Perrot / 16^e édition
 - 4.4 Souper bénéfique au profit des Œuvres de l'Évêque
 - 4.5 Défi aux entreprises / Volleyball de plage / Aide financière et matérielle
 - 4.6 Westwood High School / Cérémonie de graduation / Bourse
 - 4.8 Tournoi de golf du commandant – District de la Montérégie / Sûreté du Québec
 - 4.9 Club Optimiste de Vaudreuil / Souper spaghetti / Aide financière
5. **GREFFE**
 - 5.1 Lots de grève / Parc de la Paix / Demande d'acquisition
 - 5.2 Prorogation d'entente / Cession du lot 3 271 936 / Autorisation de signature
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Liste des comptes
 - 6.4 Transferts budgétaires
 - 6.5 Emprunt temporaire / Règlement n° 1551 / Approbation du MAMROT
 - 6.6 Emprunt temporaire / Règlement n° 1549 / Approbation du MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 11 mars 2009
- 7.2 Regroupement d'achat en assurance collective de l'Estrie-Montérégie / Autorisation à la ville de Drummondville / Octroi au nom de la Ville du contrat d'assurance collective à intervenir avec SSQ-Vie

8. COMMUNICATIONS

- 8.1 Cahier spécial « Bons coups » des municipalités de Vaudreuil-Soulanges / Participation de la ville de Vaudreuil-Dorion

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Proclamation des journées de la culture
- 10.2 Fondation de la Maison Trestler / Aide financière
- 10.3 Comité consultatif de la culture / Réunion du 16 avril 2009
- 10.4 Comité consultatif de la culture / Renouvellement du mandat des membres / Nomination d'un nouveau membre

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Gestion Loisirs Vaudreuil inc. / Gestion des embarcations nautiques au parc Valois / Saison estivale 2009
- 11.2 Gestion Loisirs Vaudreuil inc. / Location d'équipement et d'embarcations nautiques / Saison estivale 2009
- 11.3 Festivités Vaudreuilloises et Dorionnaises 2009 / Autorisations
- 11.4 Ringuette 4-Cités / Aide financière / Championnat provincial

12. PROTECTION PUBLIQUE

- 12.1 Acquisition / Équipement de communication et de signalisation

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Circulation / Modification résolution 08-06-578 / Stationnement interdit / Rue Louise-Josephite
- 13.2 Circulation / Stationnement interdit / Rue Laure-Gaudreault, côté ouest, entre l'avenue Brunet et la rue des Muguets

14. EAUX

- 14.1 Appel d'offres n° 401-110-09-08 / Remplacement du groupe électrogène d'urgence – Puits Saint-Lazare / Rejet des soumissions

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Surveillance / Construction des services municipaux / Partie des avenues Marier et André-Chartrand / Règlement n° 1546
- 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels de laboratoire géotechnique / Construction des services municipaux / Partie des avenues Marier et André-Chartrand / Règlement n° 1546
- 15.4 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Étude d'impact sur l'environnement / Construction d'une nouvelle conduite d'amenée en milieu terrestre et aquatique reliée à une prise d'eau localisée dans la rivière des Outaouais / Règlement n° 1498
- 15.5 Soumissions / Appel d'offres n° 1496 / Volet 2 / Agrandissement et réfection de l'aréna municipal / Règlement n° 1496
- 15.6 Facturation supplémentaire / Honoraires professionnels / Préparation d'un appel d'offres / Surveillance des travaux d'éclairage du parc Valois / Règlement n° 1542

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 21 avril 2009
- 16.2 PIIA / 169 à 175, avenue Saint-Charles / Réfection de façade / Zone C2-531 / Lot 1 546 353 / CCU n° 09-04-30
- 16.3 PIIA / 169 à 175, avenue Saint-Charles / Achat d'une case de stationnement / Zone C2-531 / Lot 1 546 353 / CCU n° 09-04-31
- 16.4 PIIA / 501, rue Forbes / Modification de l'architecture des façades / Zone H3-355 / Lot 1 674 024 / CCU n° 09-04-37

17. RÉGLEMENTATION

- 17.2 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-118 / Autorisation / Habitation trifamiliale jumelée / Zone H2-450 / Révision des limites
- 17.3 Avis de motion / Règlement n° 1275-118 / Autorisation / Habitation trifamiliale jumelée / Zone H2-450 / Révision des limites
- 17.4 Adoption second projet / Règlement n° 1275-111 / Révision des limites des zones I1-219, C2-218 et C3-342 localisées sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre le carrefour giratoire et la bretelle d'accès de la sortie 36 de l'autoroute 40 ainsi que les usages autorisés
- 17.5 Adoption second projet / Règlement n° 1275-117 / Autorisation / Habitation unifamiliale isolée sur des terrains d'une superficie de 305 mètres carrés en zone H1-453
- 17.6 Adoption / Règlement n° 1555 / Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme servant à couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne ville de Vaudreuil et de la ville de Vaudreuil-Dorion
- 17.7 Adoption / Règlement n° 1275-116 / Révision du découpage en zone et des grilles des usages et normes / Partie de territoire non urbanisée au sud de la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'ouest de l'avenue André-Chartrand
- 17.8 Avis de motion / Règlement n° 1512-01 / Modification du règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires

18. DIRECTION GÉNÉRALE

- 18.1 Autorisations de la directrice générale

19. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

« ADOPTÉE »

09-05-343 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2009, de l'assemblée publique de consultation ainsi que de la séance ordinaire du 20 avril 2009 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

09-05-344 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-05-345 CLUB OPTIMISTE DE VAUDREUIL / SOIRÉE SPECTACLE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée spectacle organisée par le Club Optimiste de Vaudreuil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de huit (8) billets au montant de soixante-cinq dollars (65 \$) chacun pour assister à la soirée spectacle organisée par le Club Optimiste de Vaudreuil qui aura lieu le 6 juin 2009 à l'Opticentre Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-346 TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE L'ÎLE-PERROT / 16^E ÉDITION

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du maire de la ville de L'Île-Perrot dont les profits engendrés par cet événement permettent d'offrir aux jeunes de leur communauté plusieurs équipements de loisirs et de sport;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets au montant de cent soixante-quinze dollars (175 \$) chacun pour le tournoi de golf du maire de la ville de L'Île-Perrot qui se tiendra le 5 juin 2009 au Club de golf Le Falcon;

D'autoriser deux (2) des membres du Conseil municipal qui le désirent à participer;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-347 SOUPER BÉNÉFICE AU PROFIT DES ŒUVRES DE L'ÉVÊQUE

CONSIDÉRANT l'invitation de M^{me} Gaëtane Legault, mairesse de la municipalité de Saint-Zotique et présidente d'honneur, à participer au souper bénéfice au profit des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de huit (8) billets, soit l'équivalent d'une table, au montant de quarante-cinq dollars (45 \$) chacun pour le souper bénéfice au profit des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield, Monseigneur Luc Cyr, qui se tiendra le 6 mai 2009 au Centre communautaire de L'Île-Perrot;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-348 DÉFI AUX ENTREPRISES / VOLLEYBALL DE PLAGE / AIDE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE

CONSIDÉRANT le tournoi de volleyball de plage organisé par le Club de volleyball Citadins, en collaboration avec la ville de Vaudreuil-Dorion, sous la présidence d'honneur de M. Guy Pilon, maire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription d'une équipe, au montant de cinq cents dollars (500 \$), pour la participation des employés de la Ville au volleyball de plage organisé par le Club de volleyball Citadins, en collaboration avec la ville de Vaudreuil-Dorion, qui aura lieu le 11 juillet 2009 au parc de la Paix;

QUE le Service action communautaire soit mandaté afin d'apporter son concours au niveau logistique et par le prêt de matériel à l'événement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au directeur du Service action communautaire et au chef de division – Travaux publics afin qu'ils apportent aux organisateurs de cet événement l'assistance requise;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-349 WESTWOOD HIGH SCHOOL / CÉRÉMONIE DE GRADUATION / BOURSE

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Commission scolaire Lester B. Pearson le 20 avril 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner l'excellence académique d'un élève de cinquième secondaire à l'école secondaire Westwood, résident de la ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal de la ville de Vaudreuil-Dorion remette à la Commission scolaire Lester B. Pearson une bourse d'une valeur de cent cinquante dollars (150 \$) afin de souligner l'excellence académique d'un élève finissant de Vaudreuil-Dorion de cinquième secondaire à l'école secondaire Westwood lors de la fête des finissants qui aura lieu le 1^{er} juin 2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-350 TOURNOI DE GOLF DU COMMANDANT – DISTRICT DE LA MONTÉRÉGIE / SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du commandant organisé par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les sommes recueillies lors de cet événement seront remises à des organismes communautaires et bénévoles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour le tournoi de golf du commandant – District de la Montérégie organisé par la Sûreté du Québec qui se tiendra le 3 juin 2009 au Club de golf Atlantide;

D'autoriser quatre (4) des membres du Conseil municipal qui le désirent à participer;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-351 CLUB OPTIMISTE DE VAUDREUIL / SOUPER SPAGHETTI / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande du Club Optimiste de Vaudreuil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets au montant de dix dollars (10 \$) chacun pour le souper spaghetti organisé par le Club Optimiste de Vaudreuil au profit des paroisses Saint-Michel, Sainte-Trinité et Saint-Pierre qui se tiendra le 9 mai 2009 à la cafétéria du Centre culturel de la Cité-des-Jeunes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis quitte son siège.

09-05-352 LOTS DE GRÈVE / PARC DE LA PAIX / DEMANDE D'ACQUISITION

CONSIDÉRANT la résolution 08-11-994 prévoyant l'acquisition de lots de grève situés à proximité du parc Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots 1 675 497 et 1 675 499 constituant le parc Sainte-Marguerite ainsi que du lot 1 678 046 servant d'assiette à une partie de la rue Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT que l'État est toujours propriétaire de certains lots de grève contigus aux lots précités;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'acquérir ces lots de grèves afin de consolider les titres de propriété pour l'ensemble du parc;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville transmette à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État une demande pour l'acquisition des lots de grève contigus aux lots 1 675 497, 1 675 499 et 1 678 046;

QUE la Ville s'engage à maintenir ces lieux à des fins non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau;

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État ladite demande;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, l'acte d'acquisition desdits lots ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE M. Clément Arsenault, arpenteur géomètre, soit désigné mandataire de la Ville aux fins des présentes.

« ADOPTÉE »

09-05-353 PROROGATION D'ENTENTE / CESSION DU LOT 3 271 936 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, avec Gestion Séguin-Ménard inc., l'entente de prorogation relative à l'utilisation par la Ville du lot 3 271 936.

« ADOPTÉE »

09-05-354 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et vingt-six cents (2 392 897,26 \$).

« ADOPTÉE »

09-05-355 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant trente-cinq mille cinq cent cinquante dollars (35 550 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 22 avril 2009.

« ADOPTÉE »

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis reprend son siège.

09-05-356 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1551 / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 21 avril 2009, le Règlement n° 1551 et un emprunt de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit trente-cinq mille dollars (35 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

09-05-357 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1549 / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 29 avril 2009, le Règlement n° 1549 et un emprunt de cinq cent quarante-sept mille dollars (547 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit cinq cent quarante-sept mille dollars (547 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

09-05-358 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 11 MARS 2009

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 11 mars 2009 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

09-05-359 REGROUPEMENT D'ACHAT EN ASSURANCE COLLECTIVE DE L'ESTRIE-MONTÉRÉGIE / AUTORISATION À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE / OCTROI AU NOM DE LA VILLE DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE À INTERVENIR AVEC SSQ-VIE

CONSIDÉRANT le mandat confié au Groupe Financier AGA inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la ville de Vaudreuil-Dorion dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de l'Estrie-Montérégie;

CONSIDÉRANT que six (6) compagnies ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximale de soixante (60) mois tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT les recommandations d'AGA;

CONSIDÉRANT la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues;

QUE ce contrat soit d'une durée de soixante (60) mois maximum, qu'il soit sujet au renouvellement annuel tel que prévu au devis, que sa mise en vigueur soit effective le 1^{er} juin 2009 et que les frais d'administration soient garantis jusqu'à la fin du contrat, soit jusqu'au 31 mai 2014 au plus tard;

D'autoriser la ville de Drummondville à octroyer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, le contrat indiqué ci-haut conformément aux dispositions de la Loi;

QUE les taux et les primes pour chacune des protections soient valides jusqu'au 30 septembre 2010, soit pour les seize (16) premiers mois du contrat, selon les tableaux insérés au rapport d'analyse des soumissions déposé par AGA datés d'avril 2009.

« ADOPTÉE »

09-05-360 CAHIER SPÉCIAL « BONS COUPS » DES MUNICIPALITÉS DE VAUDREUIL-SOULANGES / PARTICIPATION DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT l'invitation du CLD Vaudreuil-Soulanges et des Hebdos du Suroît à participer à la réalisation d'un cahier spécial visant à faire la promotion des « bons coups » des municipalités de Vaudreuil-Soulanges en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la région;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise la participation de la Ville au cahier spécial « Bons coups » réalisé par les Hebdos du Suroît en collaboration avec le CLD Vaudreuil-Soulanges et ce, pour un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-341;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-361 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la ville de Vaudreuil-Dorion et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU que la ville de Vaudreuil-Dorion a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à vie culturelle;

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, « Les journées nationales de la culture », visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire du Québec, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame « Journées de la culture » le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

« ADOPTÉE »

09-05-362 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Fondation de la Maison Trestler pour la tenue d'activités culturelles;

CONSIDÉRANT la présentation faite devant les membres du Conseil, le 30 mars 2009, par M^{me} Louise Leblond-Vallée, directrice générale de la Fondation de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT le rayonnement culturel accru pour la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion octroie à la Fondation de la Maison Trestler une aide financière totale de dix mille dollars (10 000 \$) se répartissant comme suit :

- cinq mille dollars (5 000 \$) pour la tenue d'un concert bénéfice le 5 juin 2009;
- deux mille dollars (2 000 \$) pour la participation de la Ville au 25^e anniversaire des concerts d'été, du 11 juin au 27 septembre 2009;
- deux mille dollars (2 000 \$) pour la présentation d'un concert avec Yannick Nézet Séguin le 22 juillet 2009;
- mille dollars (1 000 \$) pour la présentation d'un concert gratuit pour les citoyens de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la Journée internationale de la musique le 27 septembre 2009;

QUE M^{me} Louise Leblond-Vallée transmette à la Ville, au plus tard le 31 octobre 2009, un rapport et un bilan financier de ces événements;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-702-51-970 (8 000 \$) et 02-702-51-971 (2 000 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-363 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / RÉUNION DU 16 AVRIL 2009

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de la culture tenue le 16 avril 2009 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

09-05-364 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES / NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

CONSIDÉRANT le Règlement n^o 1340 constituant le Comité consultatif de la culture;

CONSIDÉRANT la recommandation CCC-09-04-270 formulée par le Comité consultatif de la culture lors d'une réunion tenue le 16 avril 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit renouvelé le mandat de M^{mes} Geneviève Lebel et Lise Cayer à titre de membres du Comité consultatif de la culture, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2011;

ET QUE M. Réal D'Amours soit nommé membre du Comité consultatif de la culture, en remplacement de M. Pierre Michaud, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2011.

« ADOPTÉE »

09-05-365 GESTION LOISIRS VAUDREUIL INC. / GESTION DES EMBARCATIONS NAUTIQUES AU PARC VALOIS / SAISON ESTIVALE 2009

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir aux citoyens de Vaudreuil-Dorion des activités nautiques dans un environnement sécuritaire et agréable;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le contrat accordé à Gestion Loisirs Vaudreuil inc. pour la gestion de location d'embarcations nautiques au parc Valois pour la saison estivale 2008 soit reconduit pour l'année 2009 et ce, pour un montant de treize mille neuf cent huit dollars et vingt cents (13 908,20 \$), taxes applicables non comprises;

QUE soient ajoutées audit contrat trente-deux (32) heures supplémentaires d'exploitation pour couvrir la période de la fête du Travail;

QUE la gestion de la descente de bateaux soit également confiée à Gestion Loisirs Vaudreuil inc. pour la saison 2009, en conformité avec l'article 2.9.7.3 du Règlement n° 1480, et que les revenus générés par cette activité et par la location des embarcations soient perçus et conservés en totalité par ladite firme;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-41-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-366 GESTION LOISIRS VAUDREUIL INC. / LOCATION D'ÉQUIPEMENT ET D'EMBARCATIONS NAUTIQUES / SAISON ESTIVALE 2009

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal consente à Gestion Loisirs Vaudreuil inc. la location de l'équipement et des embarcations nautiques appartenant à la municipalité, pour la gestion des activités nautiques au parc Valois, au cours de la saison estivale 2009;

QUE le coût de la location soit établi à deux mille dollars (2 000 \$), taxes applicables non comprises, pour la durée de la période d'opération;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

« ADOPTÉE »

09-05-367 FESTIVITÉS VAUDREUILLOISES ET DORIONNAISES 2009 / AUTORISATIONS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise la tenue des Festivités Vaudreuilloises et Dorionnaises 2009 sur le site du campus de la Cité-des-Jeunes le 23 juin, ou en cas de pluie, le 24 juin 2009;

QUE le Conseil municipal autorise, pour cet événement, la vente de denrées alimentaires, ainsi que la vente de boissons alcoolisées sur le site, sous réserve toutefois de l'obtention de tous les permis requis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

QUE le Conseil municipal autorise en outre la tenue d'un feu d'artifice à cette même date;

ET QUE soit autorisée la fermeture de certaines rues durant les festivités et ce, après entente avec la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-05-368 RINGUETTE 4-CITÉS / AIDE FINANCIÈRE / CHAMPIONNAT PROVINCIAL

ATTENDU que M^{mes} Anabel Daigneault, Alexia Vincent, Savannah Corcoran, Marina Millette et Anabelle Carbonneau, toutes résidentes de la ville de Vaudreuil-Dorion, font partie de l'équipe de Ringuette 4-Cités, catégorie Benjamin;

CONSIDÉRANT que M^{mes} Daigneault, Vincent, Corcoran, Millette et Carbonneau ont participé au championnat provincial de ringuette qui a eu lieu du 26 au 29 mars 2009 à Sept-Îles;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) par participante soit versé à l'équipe de Ringuette 4-Cités à titre d'aide financière pour M^{mes} Daigneault, Vincent, Corcoran, Millette et Carbonneau pour leur participation au championnat provincial de ringuette qui a eu lieu du 26 au 29 mars 2009 à Sept-Îles;

QUE ce montant sera versé sur présentation des preuves de participation à l'événement susdit;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-30-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-369 ACQUISITION / ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATION ET DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT que le Service sécurité incendie s'est porté acquéreur d'un véhicule neuf;

CONSIDÉRANT que ce véhicule sera utilisé comme véhicule d'urgence et qu'il doit être équipé de moyens de communication permettant de rejoindre les unités du service ou le central 911;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé l'achat d'équipement de communication et de signalisation requis pour un montant n'excédant pas six mille dollars (6 000 \$);

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en deux (2) ans à compter de l'année 2010.

« ADOPTÉE »

09-05-370 CIRCULATION / MODIFICATION RÉOLUTION 08-06-578 / STATIONNEMENT INTERDIT / RUE LOUISE-JOSEPHTE

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 mars 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit remplacé le premier paragraphe de la résolution 08-06-578 par le suivant :

« QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé des deux (2) côtés de la rue Louise-Josephte, de la rue Léger jusqu'à la rue Sainte-Julie et ce, du 15 avril au 1^{er} novembre ».

« ADOPTÉE »

09-05-371 CIRCULATION / STATIONNEMENT INTERDIT / RUE LAURE-GAUDREULT, CÔTÉ OUEST, ENTRE L'AVENUE BRUNET ET LA RUE DES MUGUETS

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 mars 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé sur la rue Laure-Gaudreault, côté ouest, entre l'avenue Brunet et la rue des Muguets;

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-05-372 APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-08 / REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE D'URGENCE – PUIITS SAINT-LAZARE / REJET DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour le remplacement du groupe électrogène d'urgence – Puits Saint-Lazare, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 avril 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, il appert que les montants apparaissant aux soumissions reçues excèdent substantiellement le montant prévu pour ce projet;

CONSIDÉRANT de plus que les prix des deux (2) soumissions reçues excèdent le montant de cent mille dollars (100 000 \$) au-delà duquel la Ville doit procéder par appel d'offres public;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal ne donne aucune suite à l'appel d'offres n° 401-110-09-08 et rejette, en conséquence, les soumissions ouvertes le 28 avril 2009.

« ADOPTÉE »

09-05-373 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE / CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DES AVENUES MARIER ET ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N° 1546

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération suivants qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction des services municipaux d'une partie de l'avenue Marier et d'une partie de l'avenue André-Chartrand (Règlement n° 1546) :

1)	Expérience du personnel clé	30 points
2)	Capacité de relève du personnel clé et de soutien	20 points
3)	Assurance qualité	5 points
4)	Proximité de la place d'affaires	15 points
5)	Connaissance par l'ingénieur consultant du projet de la construction des services municipaux d'une partie de l'avenue Marier et d'une partie de l'avenue André-Chartrand	10 points
6)	Expérience du soumissionnaire sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion au cours des trois (3) dernières années	20 points
	Total :	100 points

« ADOPTÉE »

09-05-374

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE GÉOTECHNIQUE / CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DES AVENUES MARIER ET ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N° 1546

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération suivants qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres de services professionnels de laboratoire géotechnique pour les travaux de construction des services municipaux d'une partie de l'avenue Marier et d'une partie de l'avenue André-Chartrand (Règlement n° 1546) :

1)	Expérience du personnel clé dans le contrôle des matériaux de projets municipaux	30 points
2)	Capacité de relève du personnel clé	15 points
3)	Assurance qualité	5 points
4)	Proximité de la place d'affaires	25 points
5)	Expérience du soumissionnaire sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion au cours des cinq (5) dernières années dans le contrôle des matériaux de services municipaux	25 points
	Total :	100 points

« ADOPTÉE »

09-05-375

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'AMENÉE EN MILIEUX TERRESTRE ET AQUATIQUE RELIÉE À UNE PRISE D'EAU LOCALISÉE DANS LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS / RÈGLEMENT N° 1498

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération suivants qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres de services professionnels en vue de réaliser une étude d'impact sur l'environnement à l'égard de la construction d'une nouvelle conduite d'amenée en milieux terrestre et aquatique reliée à une prise d'eau localisée dans la rivière des Outaouais (Règlement n° 1498) :

1) Expérience de la firme de consultants dans le domaine d'étude d'impact sur l'environnement	20 points
2) Expérience du chargé de projet	20 points
3) Composition et expérience de l'équipe professionnelle	30 points
4) Échéancier de réalisation	10 points
5) Assurance qualité	5 points
6) Proximité de la place d'affaires	5 points
7) Expérience du soumissionnaire sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion au cours des cinq (5) dernières années	10 points
Total :	100 points

« ADOPTÉE »

09-05-376 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 1496 / VOLET 2 / AGRANDISSEMENT ET RÉFECTION DE L'ARÉNA MUNICIPAL / RÈGLEMENT N° 1496

CONSIDÉRANT la résolution 09-04-295 acceptant la soumission déposée par Pomerleau inc. à l'égard de la mise en œuvre des volets 1 et 3 de la conception et construction clé en main d'un agrandissement et d'une réfection éco énergétique de l'aréna existant de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la résolution 09-04-314 autorisant l'affectation du surplus accumulé affecté pour le futur hôtel de ville au financement de tout immeuble municipal;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 10 mars 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal attribue à Pomerleau inc., 500, rue Saint-Jacques, 11^e étage, Montréal (Québec), H2Y 0A2, l'exécution des travaux reliés au volet 2 de sa soumission déposée le 3 mars 2009 et ce, pour un montant de deux millions cent dix-neuf mille cent soixante et un dollar (2 119 161 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 1496;

QUE cette dépense soit financée par le Règlement n° 1496 et que l'excédent de coût soit financé par le surplus accumulé affecté pour tout immeuble municipal et ce, pour un montant n'excédant pas un million de dollars (1 000 000 \$).

« ADOPTÉE »

09-05-377 FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRES / SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DU PARC VALOIS / RÈGLEMENT N° 1542

CONSIDÉRANT le rapport du Service technique en date du 24 avril 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve la facturation supplémentaire de la firme CDGU reliée au projet « Travaux de construction et d'aménagement du parc Valois incluant le bâtiment de services » totalisant un montant de trois mille neuf cent soixante dollars (3 960 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense supplémentaire soit financée par le surplus accumulé affecté à cette fin.

« ADOPTÉE »

09-05-378 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 21 AVRIL 2009

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 21 avril 2009.

« ADOPTÉE »

09-05-379 PIIA / 169 À 175, AVENUE SAINT-CHARLES / RÉFECTION DE FAÇADE / ZONE C2-531 / LOT 1 546 353 / CCU N° 09-04-30

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-04-30 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le projet de réfection de la façade, tel que montré aux plans (esquisse n° 3) datés du 12 mars 2009 préparés par Conception Yves Bergeron, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'approbation d'achat d'une (1) case de stationnement;
- l'acceptation de la dérogation mineure pour une allée de circulation à l'intérieur d'une aire de stationnement ayant une largeur inférieure à la norme;
- la faisabilité du parapet doit être approuvée par un professionnel certifié;
- les drapeaux décoratifs seront autorisés conformément au Règlement de zonage n° 1275;
- l'installation d'une clôture de fer forgé permettant de délimiter l'aire de stationnement.

« ADOPTÉE »

09-05-380 PIIA / 169 À 175, AVENUE SAINT-CHARLES / ACHAT D'UNE CASE DE STATIONNEMENT / ZONE C2-531 / LOT 1 546 353 / CCU N° 09-04-31

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-04-31 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'achat d'une (1) case de stationnement pour le bâtiment sis au 169 à 175 de l'avenue Saint-Charles, sous réserve cependant de l'acceptation d'une dérogation mineure pour une allée de circulation à l'intérieur d'une aire de stationnement ayant une largeur inférieure à la norme.

« ADOPTÉE »

09-05-381 PIIA / 501, RUE FORBES / MODIFICATION DE L'ARCHITECTURE DES FAÇADES / ZONE H3-355 / LOT 1 674 024 / CCU N° 09-04-37

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-04-37 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la modification de l'architecture des façades, telle que montrée aux plans datés de mars 2009 préparés par M. Marc M. Deschamps, architecte, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le revêtement extérieur des murs doit être composé de briques de couleur « riverdale » et de déclin de bois de couleur « yellowstone »;
- le revêtement de la toiture doit être composé de bardeau d'asphalte de couleur « taupe ».

« ADOPTÉE »

09-05-382 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-118 / AUTORISATION / HABITATION TRIFAMILIALE JUMELÉE / ZONE H2-450 / RÉVISION DES LIMITES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-118 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin d'autoriser l'habitation trifamiliale jumelée dans la nouvelle zone H2-450 et de revoir les limites de ladite zone »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 mai 2009 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce premier projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-05-383 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-118 / AUTORISATION / HABITATION TRIFAMILIALE JUMELÉE / ZONE H2-450 / RÉVISION DES LIMITES

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin d'autoriser l'habitation trifamiliale jumelée dans la nouvelle zone H2-450 et de revoir les limites de ladite zone.

09-05-384

ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-111 / RÉVISION DES LIMITES DES ZONES I1-219, C2-218 ET C3-342 LOCALISÉES SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ENTRE LE CARREFOUR GIRATOIRE ET LA BRETELLE D'ACCÈS DE LA SORTIE 36 DE L'AUTOROUTE 40 AINSI QUE LES USAGES AUTORISÉS

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 2 mars 2009 un premier projet de règlement portant le n° 1275-111 modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 avril 2009 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-111 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de revoir les limites des zones I1-219, C2-218 et C3-342 localisées sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre le carrefour giratoire et la bretelle d'accès de la sortie 36 de l'autoroute 40 ainsi que les usages autorisés »,

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que des modifications ont été apportées aux usages permis ainsi qu'aux normes d'implantation.

« ADOPTÉE »

09-05-385

ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-117 / AUTORISATION / HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR DES TERRAINS D'UNE SUPERFICIE DE 305 MÈTRES CARRÉS EN ZONE H1-453

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 20 avril 2009 un premier projet de règlement portant le n° 1275-117 modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 mai 2009 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-117 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin d'autoriser l'habitation unifamiliale isolée sur des terrains d'une superficie de 305 mètres carrés en zone H1-453 »,

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

09-05-386 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1555 / RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME SERVANT À COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE L'ANCIENNE VILLE DE VAUDREUIL ET DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1555 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1555 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de soixante mille quatre cents dollars (60 400 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne ville de Vaudreuil et de la ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

09-05-387 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-116 / RÉVISION DU DÉCOUPAGE EN ZONE ET DES GRILLES DES USAGES ET NORMES / PARTIE DE TERRITOIRE NON URBANISÉE AU SUD DE LA VOIE FERRÉE DU CANADIEN PACIFIQUE ET À L'OUEST DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 6 avril 2009 un premier projet de règlement portant le n° 1275-116;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 avril 2009 à 19 h;

ATTENDU l'adoption du second projet à la séance du 20 avril 2009;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-116 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-116 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de revoir le découpage en zone ainsi que les grilles des usages et normes de la partie de territoire non urbanisée sise au sud de la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'ouest de l'avenue André-Chartrand ».

« ADOPTÉE »

09-05-388 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1512-01 / MODIFICATION DU RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

09-05-389 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Tenue d'une levée de fonds au profit d'Opération Enfant Soleil par le magasin Wal-Mart de Vaudreuil-Dorion / Modification de la date;
- Tenue de l'événement « Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2009 » par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Autorisations diverses.

« ADOPTÉE »

09-05-390 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

09-05-391 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-05-392 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 29 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier